



# Lettre trimestrielle d'Informations n°24

**Chers Membres Shiatsushi,**

Bonjour,

Après quelques mois de silence, nous voilà de retour, avec plein de nouvelles concernant les actions que nous menons actuellement.

## Le Calendrier trimestriel:

- **Du 25 au 27/11/2023 : Salon Bien Être à Bordeaux** .Pour la première fois de son histoire, le SNSP sera présent en province pendant trois jours.

En effet le SNSP a décidé d'entamer un tour de France avec une présence en province une fois par an, afin de promouvoir le Shiatsu et soutenir nos membres locaux.

Pour 2023, tout reste à décider et nous sommes ouverts à vos propositions. Pour cela, il est important que la ville choisie soit fédératrice d'une région et que les Shiatsushi membres du SNSP se mobilisent en étant actifs au moins une journée, en proposant, par exemple, des Shiatsu sur chaise ou autre.

*Nous attendons donc vos suggestions pour notre prochain déplacement hors Île De France en nous adressant votre courriel via le site du SNSP.*

- **Samedi 03/12/2023 de 14h à 15h** : Visio-Conférence Shiatsu animé par Gilles V. : Remonter le Système Immunitaire – Effets secondaires du Covid et de l'injection – Les Peurs.  
Gratuit pour les Shiatsushi membres – 20 €ttc pour tout autre Shiatsushi payable d'avance au SNSP. *Réservation par courriel via le site du SNSP.*

- **Du 02 au 06/02/2023 Salon Médecine Douce à Paris Porte de Versailles** : Le SNSP sera présent durant ces cinq jours à ce salon. Si des shiatsushi Membres sont intéressés d'y participer par 1/2 journée.  
*Vous pouvez nous le signaler en envoyant un courriel via le site du SNSP.*

### **Communication :**

- **Notre site internet** : cet outil a été complètement renouvelé. Vous y trouverez dorénavant toutes les informations dont vous avez besoin en temps réel.  
[www.syndicatshiatsu.fr](http://www.syndicatshiatsu.fr)
- **Facebook** : Un espace d'échange sur ce site, dédié au Shiatsushi Membres dans lequel s'exprimer. Toutes et tous devons animer, de manière professionnelle, la page du SNSP par nos questions, nos photos, nos évènements, etc, afin de la faire vivre !

### **Dossiers en cours :**

- **Reconnaissance du Shiatsu en France : en avant toute !**  
La création de l'A-MCA, Agence des médecines complémentaires et alternatives, nous oblige à réagir.  
Créée en septembre 2020 par un médecin, un sociologue et une psychologue, cette agence a obtenu porte ouverte à l'Élysée en très peu de temps et a même réussi à faire déposer une proposition de résolution n° 3994 sur le bureau de l'Assemblée nationale le 18 mars 2021 : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3994\\_proposition-resolution.pdf](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3994_proposition-resolution.pdf)  
Fort heureusement cette proposition de résolution n'a pas encore été adoptée, mais M. Macron ayant été reconduit dans ses fonctions, il ne faudrait pas qu'elle le soit, car si on lit entre les lignes, l'avenir de la profession pourrait être en danger, et celle-ci réservée aux personnes possédant diplôme d'Etat dans le domaine de la Santé.  
Le bureau du syndicat a donc décidé de réagir en se lançant dans la bataille par :
  - l'organisation d'une table ronde réunissant les présidents des différentes associations représentant notre profession.
  - la réalisation d'une enquête comparative des conditions dans lesquelles se déroule la pratique dans les autres pays européens.
  - un tour d'horizon de l'actualité juridique en la matière.

Trois réunions en visio ont été organisées pendant l'été ; elles ont abouti à la rédaction des statuts de la confédération nationale française des professionnels du shiatsu (CNFPS).

De nombreuses tâches nous attendent encore dans un laps de temps très court. L'union faisant la force, nous sommes bien sûr preneurs de toutes les bonnes idées, volontés et compétences en la matière pour nous aider dans cette tâche fastidieuse mais ô combien intéressante.

*N'hésitez pas à nous contacter en ce sens via l'adresse :*

[bureau@syndicatshiatsu.com](mailto:bureau@syndicatshiatsu.com)

Nous vous tiendrons informés de la suite de nos démarches.

### **Dernières infos de nos Partenaires :**

#### **- UPSME : VOUS DEVEZ ADHÉRER À UN DISPOSITIF DE MÉDIATION DE LA CONSOMMATION**

Depuis le 1er janvier 2016, tous les micro-entrepreneurs, ***quelle que soit l'activité exercée, et si les clients sont des particuliers***, sont dans l'obligation d'adhérer à un dispositif de médiation de la consommation (articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation).

À défaut, et en cas de contrôle de la DDPP (DGCCRF), le micro-entrepreneur risque une amende administrative de **3 000 euros**.

Face à ce risque, l'UPSME vous propose de vous mettre en conformité avec cette obligation en profitant du partenariat passé avec la CNPM Médiation Consommation. Le coût est de 36 euros TTC pour une durée de 3 ans.

Cette offre est réservée exclusivement à nos adhérent(e)s (\*).

Le SNSP étant partenaire de l'UPSME, vous bénéficiez donc des conditions d'adhérents de l'UPSME.

#### **- HOSPITALIDEE : Les inscriptions sur leur plateforme sont désormais ouvertes.**

Nous vous remercions vivement de votre patience et de votre confiance.

A très bientôt, sur le terrain, en vision ou autre...

Shiatsument Le Bureau,